

« Sportculture 2020 » vecteur d'ambitions citoyennes



La réforme des rythmes scolaires : une opportunité à ne pas galvauder par les collectivités territoriales

Le rapport consacré au sport, que la Cour des Comptes vient de rendre public, regrette que le sport scolaire et universitaire ne soit pas une composante à part entière de la politique sportive de l'Etat et préconise une véritable ouverture de l'école et de l'université sur le monde sportif associatif.

Des préconisations qui viennent appuyer les intentions affichées au niveau national concernant la réforme des rythmes scolaires et que les collectivités territoriales doivent intégrer en prenant la responsabilité de la gestion du temps « hors-scolaire ». Ce temps, positionné entre ce qu'Alain dénommait *la conserve culturelle de l'école* et le *conformisme social de la famille*, ne peut pas être construit sur des « obligations » ; il doit être construit sur des « passions ».

Des passions que les enfants développent hors contexte scolaire et qui sont souvent le fil conducteur des premières belles pages du livre de leur histoire personnelle.

Des passions qui peuvent être sportives ou artistiques, ou même à la fois sportives et artistiques comme le hip-hop dont les championnats du monde « *Battle Of The Year* » ont consacré, à Montpellier, le groupe français « *Vagabonds* ». Si construire sur des obligations nécessite des savoir-faire spécifiques, construire sur des passions nécessite un savoir-faire transversal. C'est en tout cas l'une des conclusions du colloque, « Sport-Culture, une ambition éducative et citoyenne »* qui avait été organisé en octobre dernier au Palais du Luxembourg, sous le haut patronage du ministère des sports et ouvert par le ministère de la culture.



A cette occasion, il avait été affirmé la nécessité pour les collectivités territoriales de disposer d'agents d'accompagnement qui aient la capacité de s'appuyer sur les passions des enfants afin d'aménager une continuité éducative entre eux, l'école, le temps et les espaces.

- Des agents qui auraient la possibilité de créer, à partir des passions développées par ces enfants, les conditions d'une coopération entre l'école, les clubs sportifs, les associations culturelles, ...
- Des agents qui devraient se positionner en prolongement du travail des enseignants et à cette fin, encadrer des bénévoles, jeunes et moins jeunes, souvent prêts à s'investir aux niveaux scolaires, culturels et sportifs, à condition de pouvoir le faire dans un cadre structuré et reconnu.
- Des agents qui pourraient participer, avec les services juridiques des collectivités, au montage des conventions d'occupation de l'espace public nécessaires au déroulement extérieur d'activités sportives, culturelles, voire éducatives et concourir à la définition et au positionnement des lieux de ces pratiques avec les services d'aménagement des collectivités.

La diversité des missions attachées à ces missions ainsi que leur importance et leur opérationnalité devrait passionner des personnels actuellement en poste au sein de services culturels et sportifs existants. Nul doute qu'après quelques compléments de formation, ils seraient à même de contribuer efficacement à la gestion du temps « hors scolaire » que les collectivités territoriales doivent conduire.

En impliquant davantage les acteurs locaux du sport et de la culture dans l'accompagnement scolaire que permet la réforme des rythmes scolaires et qui a déjà été esquissé au sein de clubs et d'associations, il y a la possibilité de contribuer à la lutte contre les décrochages scolaires et probablement à la lutte contre les décrochages sociaux et sociétaux

* Colloque organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale, le 26 octobre 2012, en partenariat avec l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) et le quotidien « *Le Monde* »

« Au croisement de l'art et du sport »

Partenaire du colloque « Sport-culture, une ambition éducative et citoyenne », l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) est une association qui développe l'éducation et l'insertion par le sport et fait la promotion du sport éducatif, social et citoyen depuis 1997.

Afin de valoriser et d'encourager les acteurs de l'éducation par le sport, l'APELS conduit auprès des associations, institutions, collectivités, fédérations, entreprises et fondations des « appels à projets » à partir d'un dispositif appelé « Fais-nous rêver » ; un dispositif qui a déjà permis de repérer plus de 6 000 projets et d'en récompenser 800.

L'APELS a également lancé depuis plus de deux ans, auprès d'un certain nombre de collectivités territoriales, une expérimentation visant à accompagner des politiques publiques d'éducation par le sport

et a expérimenté puis modélisé une méthode d'investigation du secteur socio-sportif, mettant en lumière les forces et faiblesses du territoire dans sa capacité à répondre aux besoins des publics en difficulté socialement.

